



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **11 avril 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **onze** du mois d'avril à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 5 avril 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. André SZYMANSKI - Mme Nadège COQUILLAT - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Michel RENAUD - Mme Florence GUILLAUME

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Patrick PONSONNAILLE à M. Alain DEDISSE
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD
Mme Martine LEROY à Mme Béatrice BOULOGNE
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Denis HOUCHOT
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET
M. Thierry BEAUVAIS à M. Philippe BOURGEOIS
M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Jocelyne VERNAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Inscription au Challenge de la mobilité 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités, et notamment sa section relative à la planification en matière de mobilité de personnes et de transport de marchandises ;

Vu la proposition technique de la Commission Stratégie Territoriale, Aménagement et Nouvelles Technologies du 12 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 mars 2024;

L'ADEME Bourgogne Franche-Comté, en partenariat avec la Région BFC, la DREAL BFC, la CCI BFC et la CMA BFC, organise la 4e édition du Challenge de la Mobilité en Bourgogne Franche-Comté. Ce challenge aura lieu du 16 au 22 septembre 2024, lors de la Semaine Européenne de la Mobilité. Il vise à inciter les usagers et en particulier les salariés, à se déplacer autrement que seuls en voiture pour leurs trajets domicile travail. A cette occasion, ils font l'expérience d'autres modes de déplacements comme le covoiturage, le vélo, les transports en commun, la marche ou le télétravail. L'objectif de cette initiative est de modifier les pratiques dans la durée.

L'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale de la Région sont invités à constituer des relais locaux de cet événement auprès de leurs structures employeuses (publiques et privées) : communication, animation, remise de prix, etc.

La présente délibération vise ainsi à inscrire la Communauté de communes Cœur de Loire comme partenaire et relais local de cette 4e édition du Challenge de la Mobilité BFC.

Le Challenge de la Mobilité Bourgogne-Franche-Comté intitulé « Au travail, on s'y rend autrement ! » vise à promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun, covoiturage et télétravail) auprès des actifs (dont stagiaires et apprentis), pour leurs trajets domicile-travail.

L'objectif est d'encourager les changements de comportement, en valorisant les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes ou des établissements qui en facilitent l'usage. Le challenge est ouvert à tous les établissements (publics et privés) implantés sur les territoires des EPCI participants.

L'ADEME et ses partenaires organisent cet événement régional pour répondre aux sollicitations de collectivités déjà actives dans l'animation de démarches de Plans de Mobilité Employeurs sur leur territoire pour leur permettre de valoriser et dynamiser leurs actions.

A ce titre, l'inscription de la Communauté Cœur de Loire comme territoire participant et soutenant ce challenge s'inscrit dans la continuité de l'ensemble des actions qu'elle conduit dans le cadre de son Plan de Mobilité Simplifié.

L'engagement de la Communauté Cœur de Loire au sein de ce challenge permet à l'ensemble des établissements publics et privés présents sur le territoire de participer.

Cette participation supposera :

- La poursuite de l'action de communication et de mobilisation des entreprises par le service mobilité ;
- La poursuite des partenariats déjà mobilisés ;
- La participation des services communication et développement économique pour promouvoir l'événement à partir des ressources et kits de communication disponibles et personnalisables sur le site internet du challenge régional ;

- La recherche de sponsors, l'achat de lots et /l'organisation dans un format à définir en fonction des ambitions retenues, d'une cérémonie de remise des prix aux employeurs lauréats sur le territoire de la Communauté Cœur de Loire.

Le budget à prévoir pour cette opération est de 500,00 €.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **INSCRIT** la Communauté de communes Cœur de Loire comme partenaire local du Challenge de la mobilité 2024,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'inscription de la Communauté de communes Cœur de Loire au challenge de la mobilité 2024 ainsi qu'à son organisation.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 39
Pouvoirs : 11
Votants : 50
Pour : 50
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Jocelyne VERNAUX, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 058-200067916-20240411-2024_11_04_14-DE

S'LO